



POUVOIR POUR L'AGE du 25 Novembre 2024

Adhérent Individuel N° Nom :

Adresse :

Adhérent Collectif N°
Pour le Conseil Syndical :

Pour le Syndic non professionnel :

Ne pouvant assister à l'AGO, je donne pouvoir
à :

Avec pouvoir de substitution.

Fait à Le 2024

Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »

Vote : Pour Contre

Chaque adhérent de l'ARC-PACA (individuel ou collectif) détient UNE VOIX
(au maximum 2 avec un pouvoir*)

Chaque adhérent collectif doit se faire représenter par UNE PERSONNE

Chaque adhérent devra se présenter à l'AG avec son numéro de contrat et de la
présente convocation et devra être à jour de cotisation 2024

** pouvoir à remettre, dûment rempli, à un mandataire de son choix, lui-même
adhérent de l'ARCC PACA*